



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

Assemblée extraordinaire du Conseil municipal tenue le 12^e jour de décembre 2023

Sont présent(es) :

M. Yves Boyer, maire ;
Mme Karine Coallier, conseillère n°1 ;
Mme Mélodie Boissy, conseillère no2 ;
M. Anthony Mangione, conseiller no3 ;
M. Réjean Cousineau, conseiller no4 ;
Mme Louise Lussier, conseillère no5 ;
M. Denis English, conseiller no6 ;

Sont aussi présents :

M. Clément Costanza, directeur général et greffier-trésorier ;
M. Sylvain Boucher, directeur des travaux publics et de l'urbanisme ;
M. William Boisclair, responsable de l'aménagement du territoire.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice 2024 et du plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025
7. POLITIQUE ET RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
9. TRAVAUX PUBLICS
10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE
11. DEMANDE AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE
12. VARIA
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE
 - 14.1. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés. : 2023-12-229 À 20 h 32, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum. Le constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation. Le Maire invite les personnes présentes à observer un moment de silence avant de débiter l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR Mélodie Boissy **ET APPUYÉ PAR** Anthony Mangione que soit ouverte l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de ce 12 décembre 2023.

| VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL : | | | | | |
|--------------------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------|---|--|
| N° 1 - Mme Karine Coallier | <input type="radio"/> | N° 5 - Mme Louise Lussier | <input type="radio"/> | ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
| N° 2 - Mme Mélodie Boissy | <input type="radio"/> | N° 6 - M. Denis English | <input type="radio"/> | ADOPTÉ À LA MAJORITÉ | |
| N° 3 - M. Anthony Mangione | <input type="radio"/> | Maire : | | REJETÉ | |
| N° 4 - M. Réjean Cousineau | <input type="radio"/> | Maire suppléant : | | Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N) | |

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2023-12-230 **IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente assemblée tel que rédigé :

| VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL : | | | | | |
|--------------------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------|---|--|
| N° 1 - Mme Karine Coallier | <input type="radio"/> | N° 5 - Mme Louise Lussier | <input type="radio"/> | ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
| N° 2 - Mme Mélodie Boissy | <input type="radio"/> | N° 6 - M. Denis English | <input type="radio"/> | ADOPTÉ À LA MAJORITÉ | |
| N° 3 - M. Anthony Mangione | <input type="radio"/> | Maire : | | REJETÉ | |
| N° 4 - M. Réjean Cousineau | <input type="radio"/> | Maire suppléant : | | Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N) | |

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Aucun point.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Un avis public a été diffusé dès le **vendredi 8 décembre 2023** afin de recevoir toute question citoyenne. Il n'est fait mention d'aucune question posée à la municipalité.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

Rés. : 2023-12-231 6.1. **Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice 2024 et du plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington (ci-après nommé « Conseil ») doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE Le Conseil a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

ATTENDU QU'un avis public a été publié, le 23 novembre dernier pour annoncer la date à laquelle se tiendrait la séance extraordinaire visant l'adoption des prévisions budgétaires et du programme triennal d'immobilisation ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 et du programme triennal d'immobilisation.

| VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL : | | | | | |
|--------------------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------|---|--|
| N° 1 - Mme Karine Coallier | <input type="radio"/> | N° 5 - Mme Louise Lussier | <input type="radio"/> | ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
| N° 2 - Mme Mélodie Boissy | <input type="radio"/> | N° 6 - M. Denis English | <input type="radio"/> | ADOPTÉ À LA MAJORITÉ | |
| N° 3 - M. Anthony Mangione | <input type="radio"/> | Maire : | | REJETÉ | |
| N° 4 - M. Réjean Cousineau | <input type="radio"/> | Maire suppléant : | | Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N) | |

7. POLITIQUE ET RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Aucun point.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Aucun point.

9. TRAVAUX PUBLICS

Aucun point.

10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

Aucun point.

11. DEMANDE AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

Aucun point.

12. VARIA

Aucun point.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

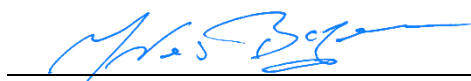
Aucun point.

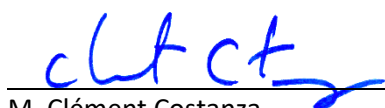
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. : 2023-12-232 14.1. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Cousineau **ET APPUYÉ PAR** Louise Lussier que soit levée l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de ce 12 décembre 2023 à 20 h 45.

| VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL : | | | | | |
|--------------------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------|---|--|
| N° 1 - Mme Karine Coallier | <input type="radio"/> | N° 5 - Mme Louise Lussier | <input type="radio"/> | ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
| N° 2 - Mme Mélodie Boissy | <input type="radio"/> | N° 6 - M. Denis English | <input type="radio"/> | ADOPTÉ À LA MAJORITÉ | |
| N° 3 - M. Anthony Mangione | <input type="radio"/> | Maire : | | REJETÉ | |
| N° 4 - M. Réjean Cousineau | <input type="radio"/> | Maire suppléant : | | Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N) | |


M. Yves Boyer
Maire


M. Clément Costanza
Directeur général

Je, Yves Boyer, maire de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2023.